

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
22 mars 2023

PUBLIE LE : 05 AVR. 2023

Délibération n°230322-2 : Rapport d'orientation budgétaire 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le seize mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul JAOUEN**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 22 MARS 2023

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, PRESIDENT
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'Unilys

Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président/sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023, annexé à la présente.

PREND ACTE de la tenue du débat qui s'ensuivit.

Fait à Marly-le-Roi, le **3/04/2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **5/04/2023**

Pour Extrait Conforme

Florence ESNAULT
Secrétaire de séance

Jean-Paul JAOUEN
Président du Syndicat Intercommunal

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

RAPPORTEUR : Le Président

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun ne sont prévus au musée en 2021), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

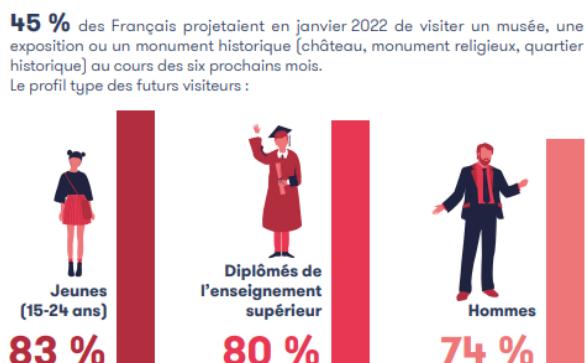
I. Une embellie pour le secteur culturel en 2022

1) Des fréquentations retrouvées dans les sites sur l'ensemble du territoire

Après 2 années difficiles, marquées par la crise sanitaire, des jauge et des fermetures, l'année 2022 est bel et bien l'année de la reprise pour le secteur culturel. Dans son bilan annuel, le Centre des Monuments nationaux fait ainsi état d'un retour au niveau de fréquentation de 2019 avec plus de 10 millions de visiteurs sur ses sites¹, dont plus de la moitié retrouve ou dépasse les fréquentations connues avant la crise sanitaire.

Une enquête menée en début d'année 2022 par le Crédoc anticipait ce potentiel de reprise pour les sites culturels qui avaient été délaissés pendant la crise :

Une envie de visite de musées et de monuments



Source : Patrimostat-2021%20(1).pdf

Les jeunes publics représentent plus du quart des visiteurs avec une forte hausse des 18-25 ressortissants de l'Union Européenne. Malgré le net recul des touristes chinois, les monuments franciliens ont connu une belle embellie portée par les publics européens et américains.

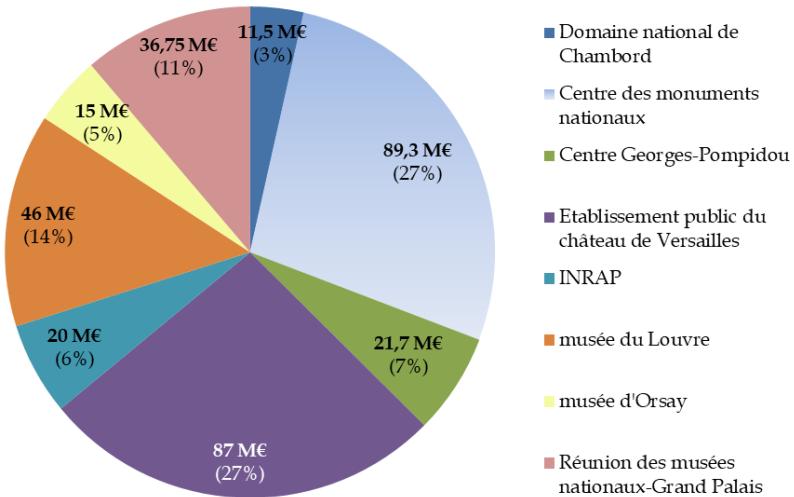
Le monument parisien le plus fréquenté reste l'Arc de Triomphe avec 1,7 M de visiteurs (+244% vs 2021) suivi de la Sainte Chapelle avec 1,2 M€ (+222% vs 2021). En province, certains sites ont réussi à attirer plus de visiteurs en 2022 qu'avant la crise, comme les châteaux de Carrouges et de Coucy avec respectivement +19% et +12% de visiteurs par rapport à 2019. Les programmations ambitieuses ont aussi permis de toucher un public plus large, comme au Château de Rambouillet où les spectacles immersifs « La Belle et la Bête » et « Secrets Défense » ont établi des records de fréquentation avec respectivement 67 000 et 65 000 spectateurs (+40% vs 2021).

¹ [11426594 \(monuments-nationaux.fr\)](http://11426594 (monuments-nationaux.fr))

2) Un premier bilan du plan patrimoine

Le Sénat a par ailleurs dressé un premier bilan du Plan Patrimoine, le secteur particulièrement fragilisé ayant fait l'objet d'un soutien ciblé de la part de l'État depuis le début de la crise sanitaire. Outre les aides exceptionnelles accordées aux grands établissements patrimoniaux en 2020 et 2021 afin de compenser leurs pertes (dégels annuels de la réserve de précaution, troisième loi de finances rectificative pour 2020, seconde loi de finances rectificative pour 2021), une revalorisation des crédits ordinaires destinés aux patrimoines au titre du programme 175 est intervenue en 2021 et de nouveau en 2022 afin de soutenir les opérations d'investissement.

Les établissements publics bénéficiaires du plan de relance,
tous types de soutien confondus



Source : [r21-5911.png \(919x647\) \(senat.fr\)](https://r21-5911.png (919x647) (senat.fr))

Intégré à la loi de finances pour 2021, le plan « France Relance », plan de relance économique de la France pour la période 2020-2022, a également alloué au secteur des patrimoines 614 millions d'euros de crédits afin de relancer l'activité de ses acteurs dans les territoires et de renforcer l'attractivité de la France.

Les sénateurs soulignent l'impact positif d'un tel plan, mais s'interroge sur la suite à donner et formulent certaines propositions :

- Commander une réflexion aux services d'inspection afin de sortir de l'impasse en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- S'orienter vers une plus grande co-construction des politiques dans le domaine du patrimoine avec les collectivités territoriales en veillant à prêter une attention renforcée à la situation particulière et aux difficultés des territoires ruraux ;
- Réserver chaque année 10 % des crédits d'intervention déconcentrés à des projets choisis avec les collectivités, sous réserve que ces dernières s'engagent à maintenir le niveau global de leurs subventions au patrimoine.

Le rapport d'orientation budgétaire 2023 s'inscrit dans ce contexte de reprise optimiste et confiant. Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

II. Présentation du projet d'exposition

Le Musée inaugurera le 14 avril une première exposition depuis sa réouverture sur le thème « Séduction et pouvoir, l'art de paraître à la cour ». A travers une centaine d'accessoires de mode et d'objets de beauté et de parfumerie, la parcours retrace l'histoire des ornements et parures arborés à la cour aux 17e et 18e siècles.

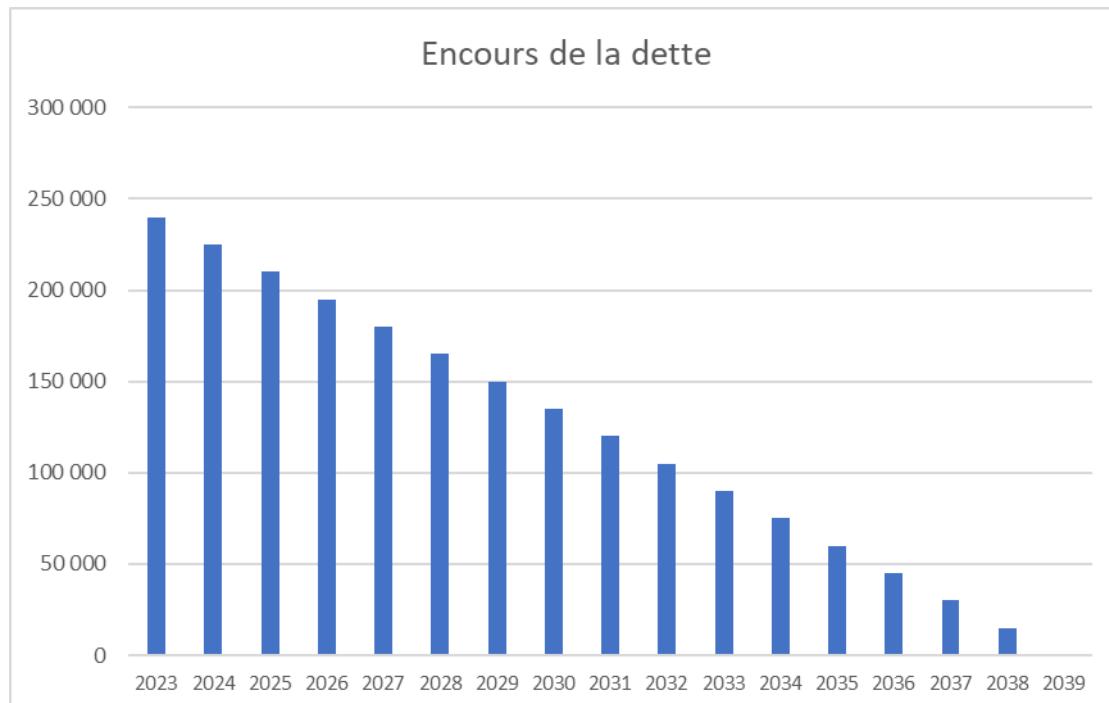
Les objets, présentés de la tête aux pieds, de la perruque aux chaussures en passant par le maquillage, le parfum, dentelles, broderies, bijoux et objets de galanterie de poche, sont issus de prestigieuses collections publiques (Musée des Arts décoratifs, Musée National de la Renaissance d'Écouen, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, Musée de



III. Etat de la Dette

L'établissement a 1 emprunt en cours auprès du Crédit Mutuel jusqu'en 2039 :

Mes emprunts							
Fiche	Banque	Indice	Métho. Amort.	Durée(A)	Encours	Date éch.	Tx éch.
00020033603	Crédit Mutuel	Taux Fixe	Amortissement constant	20	255 000,00	28/02/2023	1,65
255 000,00							



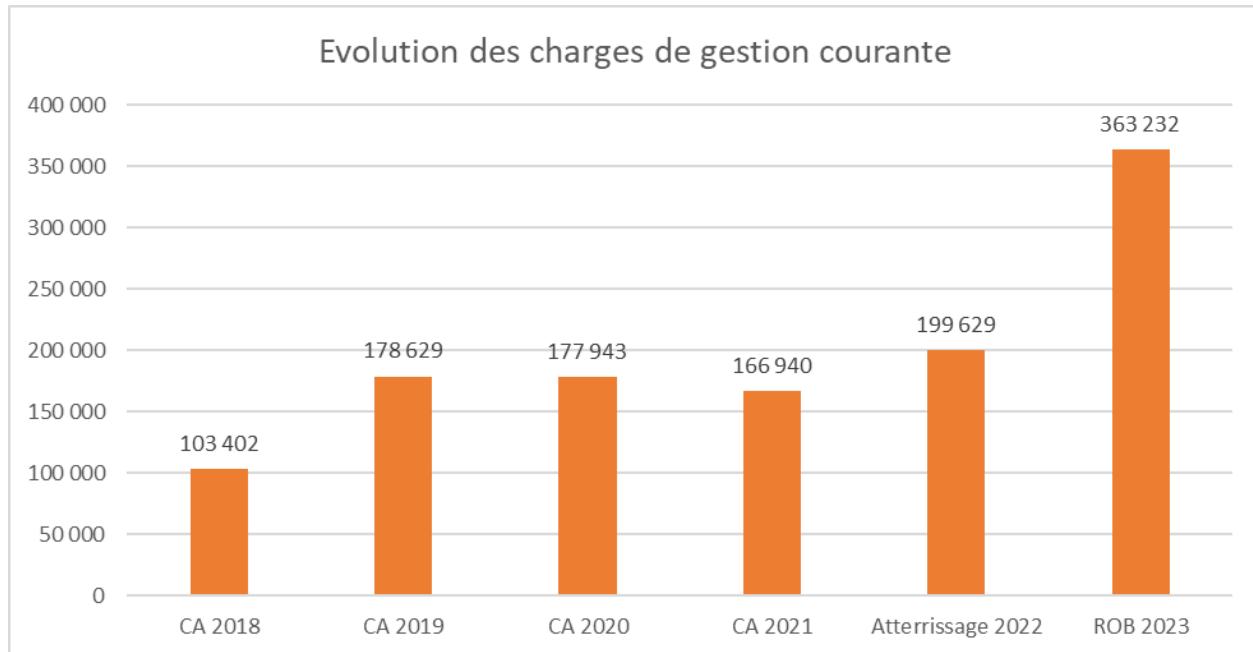
IV. Section de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20230405-230322-2-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

1) Les dépenses de fonctionnement

a) Chapitre 011 : Charges à caractère général (363 k€)

Il est proposé d'inscrire un budget en hausse de **+164 k€** vs réalisé 2022 : coût de l'exposition (+110 k€), et des charges sur les énergies (+39 k€).



Les charges de gestion courantes du musée se détaillent ainsi :

	CA 2021	Atterrissage 2022	ROB 2023	2023 vs 2022	
				%	Montant
Activités	14 765	22 833	18 900	-17%	-3 933
Boutique	3 587	10 026	11 500	15%	1 474
Bâtiment	78 558	72 376	126 960	75%	54 584
Divers	43 718	66 268	70 447	6%	4 179
Comm et évènements	26 312	28 126	25 425	-10%	-2 701
Exposition			110 000		110 000
TOTAL - chapitre 011	166 940	199 629	363 232	82%	163 603
<i>sous-total excl exposition</i>	<i>166 940</i>	<i>199 629</i>	<i>253 232</i>	<i>27%</i>	<i>53 603</i>

Les coûts des **activités** sont de 19 k€, soit une baisse de -4 k€ vs 2022. Il s'agit notamment de financer les ateliers musicaux, danse, nuit des musées, conférences et autres animations à destination du public.

Les coûts d'achalandage et de gestion de la **boutique** sont de 12 k€. Les crédits alloués sont en légère augmentation par rapport au réalisé 2022 afin d'intégrer des produits en lien à l'exposition à l'offre actuelle.

Les coûts liés au **bâtiment et à l'entretien du site** représentent près de 35% des charges générales. Elles sont proposées en hausse de (+55 k€) pour un total de 112 k€ principalement sur le coût des énergies et fluides (+39 k€) pour un coût total estimé à 65 k€. Le coût d'entretien des espaces extérieurs augmente de +3 k€ pour atteindre 10,1 k€. Les coûts de ménage sont en hausse de (+2 k€) pour une enveloppe totale de 11 k€. Une enveloppe de 25 k€ est allouée aux différents contrats de maintenance (défibrillateurs, ascenseurs, vidéosurveillance, blocs secours etc.).

Les **frais divers** sont proposés en hausse de (+4 k€). Il s'agit de couvrir les charges de télécommunication (9 k€) en baisse de (-3 k€) vs 2022, des frais de formation (11 k€) en hausse de (+4 k€) vs 2022, des frais d'assurance stables (7 k€), des frais d'affranchissement en hausse de (+2 k€) et de frais de déplacements du personnel du musée en hausse de (+2 k€).

La quote-part des frais centraux Unilys (10 k€) est stable par rapport à 2022, il s'agit principalement les loyers de l'HDV de Saint-Germain-en-Laye et le coût des logiciels comptables, marchés, parapheurs électroniques.

Il est proposé une enveloppe de 25 k€ pour **les frais de communication et évènements** pour financer le coût des supports presse, des annonces publicitaires, des dépliants et livrets, et des frais de déplacements des conférenciers et influenceurs.

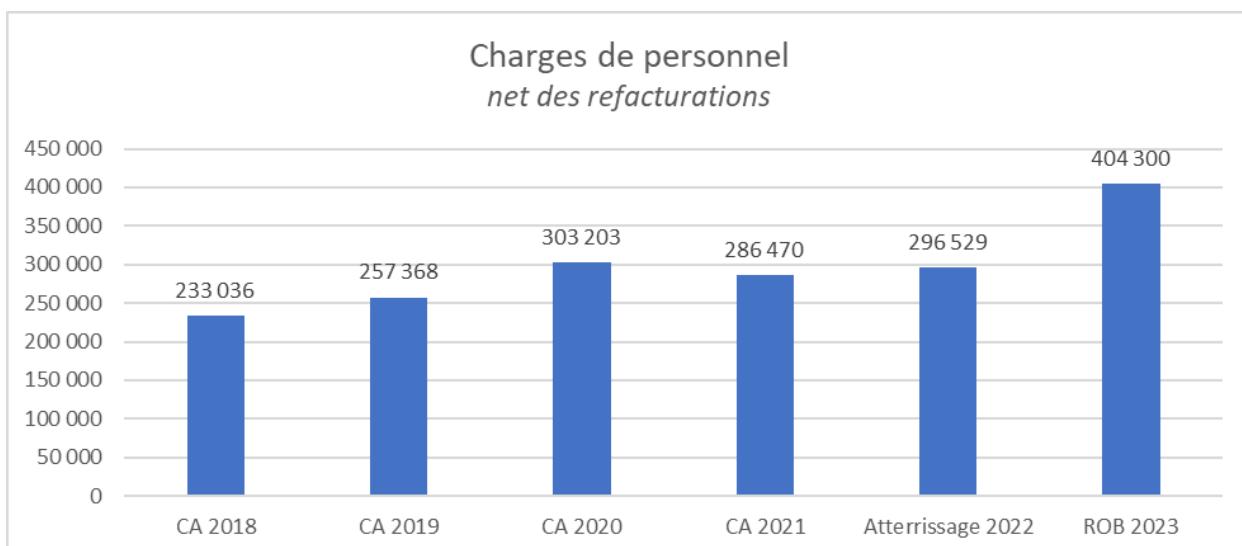
Une enveloppe de 110 k€ est allouée à **l'exposition**. Elle se détaille ainsi :

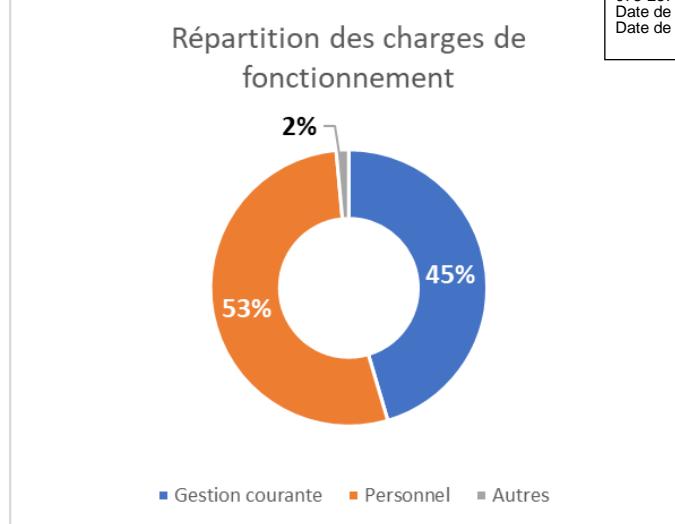
Communication (signalétique / presse)	22 000 €
Catalogues	23 000 €
Scénographie	25 200 €
Co-commissaire d'exposition	7 200 €
Technicien conservation	1 000 €
Achat matériel	1 500 €
Remise en peinture	5 000 €
Assurances	500 €
Manutention et démontage	3 000 €
Transports des œuvres	5 000 €
Vernissage et évènements	4 600 €
Encart annonce publicitaire	5 000 €
Divers	2 150 €
Enveloppe aléas	4 850 €
TOTAL Exposition	110 000 €

b) Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés (432 k€)

Les charges de personnel représentent plus de 50% du total de la section de fonctionnement. Les charges sont à analyser en net des refacturations au Château Monte Cristo pour le personnel mutualisé entre les 2 établissements. Ce mécanisme de mutualisation entre les 2 établissements va progressivement s'éteindre en 2023.

Elles sont en forte hausse par rapport à l'atterrissement 2022 :





La hausse des charges de personnel se porte principalement sur le personnel permanent (+126 k€) : effet année pleine de l'arrivée d'une nouvelle directrice pour le Musée, effet année pleine des hausses salariales consenties auprès du personnel, besoin de tuilages avant les départs en retraite des agents administratifs et techniques, et réinternalisation des prestations Muséa.

	2021	Atterrissage 2022	ROB 2023	2023 vs 2022	
Total chapitre 012	350 667	340 683	432 100	27%	91 417
Personnel ext	127 797	122 661	88 000	-28%	-34 661
Unilys	37 902	45 843	47 000	3%	1 157
Mutualisation Piscine/Château	41 880	16 663	5 000	-70%	-11 663
Muséa	48 015	60 155	36 000	-40%	-24 155
Personnel permanent	222 870	218 022	344 100	58%	126 078
Refacturations	64 197	44 154	27 800	-37%	-16 354
Personnel net des refacturations	286 470	296 529	404 300	36%	107 771

Le personnel permanent comprend : une directrice de l'établissement, une chargée des publics, un agent administratif, un agent technique à temps plein sur toute l'année, un agent accueil et boutique à temps partiel, arrivée estimée au 1^{er} avril, recrutement en cours, et 2 hôtes accueil-médiation, arrivées au 1^{er} Mars, recrutements finalisés.

Une enveloppe de 10 k€ est allouée aux conférenciers.

Les frais Unilys sont globalement stables. Il s'agit des charges des fonctions support : Finance, RH, juridique et secrétariat. Le syndicat porte une quote-part de 5% du total de la masse salariale.

Ils se détaillent ainsi :

	2022	2023	Nombre ETP
DGS / Communication	258	269	4
Finance	247	221	4
Ressources Humaines	107	137	3
Juridique et Assemblée	158	165	4
TOTAL SICGP	770	792	15
QP Musée - 5%	38.5	39.6	A
QP Services Techniques	7.3	7.4	2
TOTAL Unilys	45.8	47.0	=A+B

Le départ de la Responsable administrative et financière au 1^{er} février, refacturée à hauteur de 25% au Musée, et non remplacée, permet une nouvelle économie sur les charges de personnel en partie compensée par la fin de la mutualisation, l'agent administratif rebasculant à 100% sur le Musée et reprenant une partie de ses missions.

Les frais Muséa sont fortement réduits du fait de la réinternalisation d'une partie des effectifs.

A ces charges se déduisent des recettes liées aux refacturations du personnel auprès du Château Monte Cristo pour 50% d'un agent administratif / 50% d'un agent technique. La fin progressive de la mutualisation (au 31 Mars pour l'agent administratif) voit ces recettes fortement diminuer.

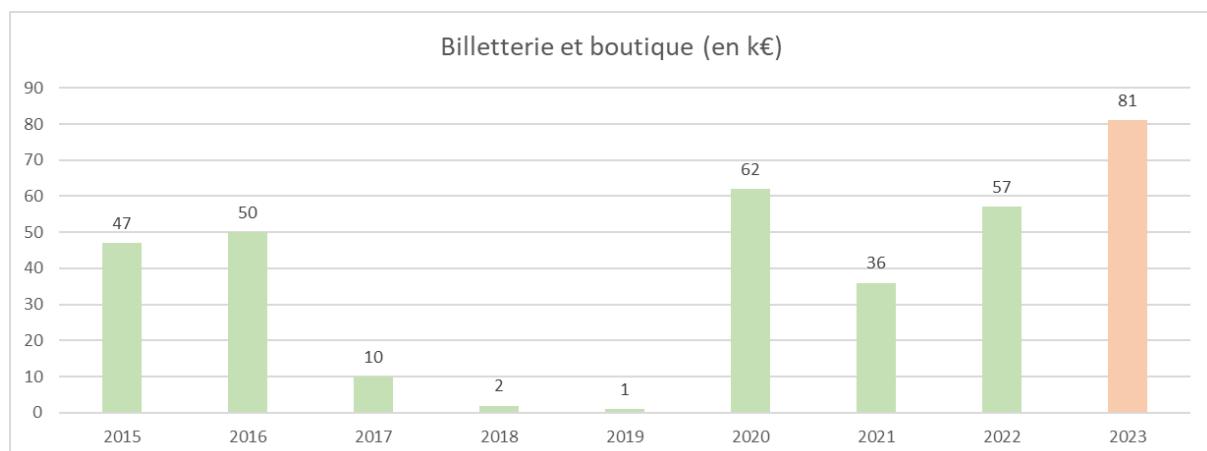
c) Autres chapitres (56 k€)

Il s'agit notamment des indemnités des élus (3 k€), logiciels informatiques et licences Microsoft (4 k€), des intérêts des emprunts (4 k€), de dépenses exceptionnelles (1 k€) et de la dotation aux amortissements (45 k€).

2) Les recettes de fonctionnement

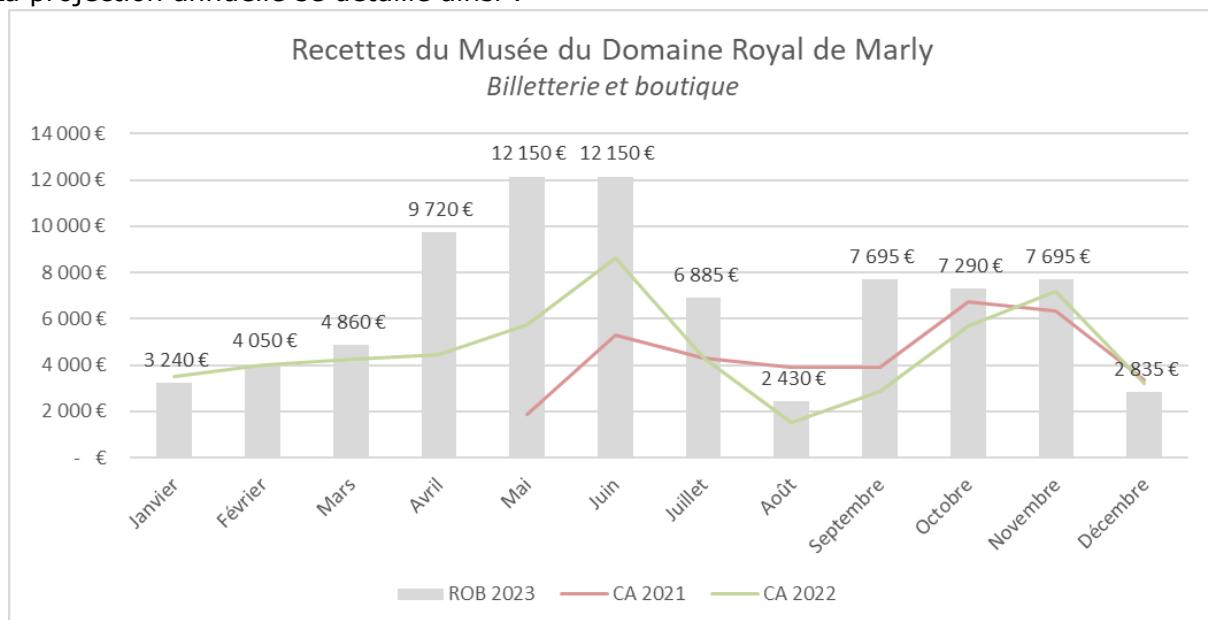
a) *Produits des services et ventes diverses (81 k€)*

Il est proposé d'inscrire des recettes de billetterie et boutique ambitieuses à 81 k€. L'exposition devrait permettre au Musée d'augmenter sa fréquentation après une année de redémarrage post crise sanitaire.



La billetterie est estimée à 61 k€ et la boutique à 20 k€.

La projection annuelle se détaille ainsi :



b) La participation des communes (464 k€)

Après une hausse importante en 2022, il est proposé de maintenir la participation des communes stable à 464 k€ :

	POPULATION 2022	%	PARTICIPATION 2023	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
MARLY LE ROI	16 857	69.19	321 059 €		321 059 €
LOUVECIENNES	7 505	30.81	142 941 €		142 941 €
TOTAL SYNDICAT	24 362	100.00	464 000 €	- €	464 000 €

Les crédits proposés pour le Budget 2023 font apparaître un déficit de (274 k€) sur la section de fonctionnement qui pourrait être financé par les excédents passés estimés à (321 k€). L'établissement disposera de très faibles marges de manœuvre (46k€) en 2024 pour équilibrer son budget s'il ne parvient pas à déployer d'importants partenariats externes (mécénat notamment).

	2020	2021	Atterrissage 2022	ROB 2023	2023 vs 2022
Charges de fonctionnement A	556	542	551	807	256
Opérations d'ordre B	53	87	54	45	-9
Recettes de fonctionnement C	506	464	602	578	-24
Excédents passés	758	658	323	320	-3
Besoin section de fonctionnement C-(A+B)	-103	-165	-3	-274	

V. Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

a) *Remboursement des emprunts (15 k€)*

Le remboursement du capital des emprunts à long terme s'élève à 15 k€ pour l'année 2023. Il s'agit d'emprunts souscrits en 2018 pour les travaux de rénovation.

b) *Immobilisations (145 k€)*

Il est proposé d'inscrire les projets suivants :

- Parking (39 k€) ;
- Achats d'œuvres d'art (10 k€) ;
- Enveloppe de (19 k€) pour petites opérations (stores, éclairage, électricité, complément pour la vidéosurveillance) ;
- Toiture (7 k€) ;
- Signalétique (7 k€).

D'importants reports seront inscrits au moment de la reprise des résultats pour un montant total de 51 k€, principalement concernant l'installation d'un système de vidéosurveillance (35 k€).

Le musée dispose de faibles marges de manœuvre pour réduire le coût des énergies (obligations de ventilation et température minimale pour la conservation des œuvres), cependant un effort important est fait sur le remplacement de l'éclairage en LED afin d'optimiser ce poste de dépenses.

2) Les recettes d'investissement

a) *Autres recettes (202 k€)*

Il s'agit d'inscrire les montants attendus sur le FCTVA (157 k€) et les amortissements, écriture miroir de la section de fonctionnement (45 k€).

Avant reports et reprises des résultats passés, la section d'investissement est excédentaire. Elle devrait être à l'équilibre après reprise des déficits :

	2020	2021	Atterrissage 2022	ROB 2023
sous-total dépenses invst	601	583	128	160
sous-total recettes invst	429	526	102	202
Besoin section d'invst	-172	-57	-26	42

Le syndicat pourra donc se concentrer sur le développement de ses recettes de fonctionnement (mécénat, partenariats) pour retrouver une situation d'équilibre, les recettes des amortissements couvrant les besoins en dépenses d'investissement

Il est proposé aux membres du comité syndical de se prononcer sur le rapport d'orientation budgétaire 2023.

Rapport d'orientation budgétaire 2023 - Annexe n° 1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-le-Roi

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes / Marly-le-Roi est composé de deux communes :

- Marly-le-Roi,
- Louveciennes

La population totale de ces deux communes est de 24 362 habitants (population légale 2020 entrant en vigueur au 1er janvier 2023).

Le Musée est labellisé « Musée de France » (LOI n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France).

Le syndicat Intercommunal est un Syndicat à Vocation Unique.

2) Les compétences du Syndicat

Le musée conserve, étudie et valorise, pour le public le plus large possible, ses collections constituées de 3 300 œuvres et objets. Celles-ci couvrent la période allant du XVIIe au XIXe siècle et se composent de peintures, de sculptures, d'objets d'arts décoratifs et d'arts graphiques. Le musée conserve en outre des objets archéologiques et des pièces techniques.

Le Syndicat intercommunal est propriétaire de la grande majorité des objets. Le musée est aussi le dépositaire d'œuvres appartenant à d'autres collectivités territoriales ou provenant de collections nationales.

Le Musée est implanté dans le parc de Marly, classé au titre des monuments historiques (première instance de classement 1880, puis complément en 1929, intégralement en 2009).

Il est construit au lieu-dit « La Grille royale », longé par la RN 184. L'accès se fait par le parc, propriété de l'Etat gérée par l'Etablissement public du château de Versailles. Le côté sud du jardin du musée jouxte une parcelle gérée par l'Office National des Forêts.

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20230405-230322-2-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

ROB 2023 - Annexe 2

ETAT DE LA DETTE 2018-2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal €	Type de taux d'intérêt	Index	Taux	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	
200336 03 (Rénovation musée)	LT	Crédit mutuel	20	18/12/2019	30/11/2019	29/02/2020	300 000,00	F	-	1,65%	240 000,00	225 000,00	210 000,00	195 000,00	180 000,00
1641 Emprunts en euros auprès d'établissements de crédits	1641 Emprunt en € auprès des établissements de crédits						300 000,00				240 000,00	225 000,00	210 000,00	195 000,00	180 000,00
Total général	Total Général						300 000,00				240 000,00	225 000,00	210 000,00	195 000,00	180 000,00